



INFOS PRATIQUES SURFSCHOOL

Stationnement des véhicules et remorques

Le stationnement des véhicules est interdit sur la digue. Vous pouvez vous stationner dans les rues suivantes :

- Boulevard Hébert.
- Avenue de la Hoguette **en respectant le coté de stationnement.**
- Avenue Robert Surcouf.

Les remorques peuvent être entreposées sur la digue, le long du Surfschool en veillant à ne pas gêner l'entrée du club.

Merci de ne pas perturber la circulation des piétons sur la digue.

Matériel coureurs

Le matériel des concurrents pourra être parké sur la plage devant le club dans les espaces matérialisés par les barrières.

Un gardiennage matériel est assuré par une société de sécurité. Le parc coureur sera surveillé vendredi, samedi et dimanche de 20 h à 8 h.

Le gardiennage n'a qu'un rôle dissuasif. En aucun cas la société de gardiennage ou le club ne pourront être tenus responsables en cas de vols.

Hébergement

La Pentecôte est un WE très animé sur St Malo. Les hôtels et les auberges sont « pris d'assaut ». Nous vous conseillons de réserver rapidement votre hébergement auprès des loueurs de mobil homes ou chalets proche de St Malo.

Repas

Le Surf school offre le repas aux coureurs le dimanche et le lundi midi. Vous trouverez aussi un service de restauration rapide au sein du club pour les accompagnateurs et spectateurs.

Un repas coureurs est prévu le dimanche soir au Surfschool.

www.surfschool.org
contact@surfschool.org